



vie féminine

Cahier de revendications

des militants des organisations
constitutives du Mouvement Ouvrier
Chrétien de Comines



MOBILITÉ	4
<input type="checkbox"/> Mobilité pour tous et égalité des usagers :	4
<input type="checkbox"/> Développement durable :	5
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	5
<input type="checkbox"/> Cohérence des projets :	6
<input type="checkbox"/> Le développement économique :	6
CITOYENNETÉ	7
<input type="checkbox"/> Pour une participation citoyenne effective :	7
<input type="checkbox"/> Pour un pacte associatif :	8
ENSEIGNEMENT	9
CULTURE	10
<input type="checkbox"/> Vers une démocratie culturelle :	10
<input type="checkbox"/> Vers une culture critique et participative :	10
POLITIQUE SOCIALE	11
<input type="checkbox"/> Cohésion, égalité et justice sociale :	11
<input type="checkbox"/> Simplification administrative :	12
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	13
<input type="checkbox"/> Favoriser la création d'emplois de qualité :	13
LOGEMENT	16
<input type="checkbox"/> Une offre minimale de logements sociaux :	16
<input type="checkbox"/> Réhabilitation de logements vides :	16
<input type="checkbox"/> Avoir un logement de qualité	17
ÉNERGIE	18
<input type="checkbox"/> Égalité d'accès à l'énergie :	18
COOPÉRATION INTERNATIONALE	19
<input type="checkbox"/> Partenariat :	19
<input type="checkbox"/> Dialogue inter-culturel :	20

MOBILITÉ

Accessibilité et mobilité durable pour tous ?
Ma commune doit agir !

Avec des solutions innovantes, variées, sécurisées et respectueuses de l'environnement.



▪ Mobilité pour tous et égalité des usagers :

La mobilité nous concerne tous à plusieurs niveaux (professionnel, loisirs, familial, ...). Mais sur la route, les cyclistes, les piétons, les automobilistes, les usagers des transports en commun, ... ne sont pas toujours égaux. Cette diversité nécessite des solutions variées qui tiennent compte de l'avis du public, et particulièrement de celui des usagers faibles comme les moins valides, les enfants et les personnes âgées. Par ailleurs, la mobilité implique des compétences partagées par tous les niveaux de pouvoir. A l'échelon communal, elle concerne notamment l'aménagement du territoire, les déplacements scolaires, la création de projets de mobilité douce, le stationnement, l'accessibilité des lieux publics ...

La commune de Comines souffre d'un **important problème de mobilité**, tant interne à la commune que vers l'extérieur de la commune.

Ceci pose problème pour l'accès à toute une série de services. C'est le cas, notamment, pour l'accès à une offre médicale spécialisée. En effet, en l'absence d'une telle offre sur la commune, les patients sont obligés de se déplacer. Or, **les transports publics vers l'extérieur ne sont pas suffisamment développés**. Ce sont les populations les plus fragilisées qui sont les plus touchées par ce problème de mobilité : les personnes malades qui éprouvent davantage de difficultés à se déplacer, les personnes à mobilité réduite qui n'ont pas de moyens de locomotion ainsi que les populations plus précarisées pour qui prendre la voiture représente de plus en plus un budget très (voire trop) important. De plus, suite à la suppression du Taxi Social en raison du peu de succès que ce service rencontrait, il n'y a plus de service de transports des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite organisé par la

commune. En réévaluant les besoins et en étudiant la demande, il devrait être possible de mettre en place des services adaptés aux usagers faibles qui doivent alors en être dûment informés.

La commune doit **être plus attentive à la manière dont les transports en commun répondent aux besoins de la population locale, des écoles et des entreprises**. A Comines - Warneton, il existe des initiatives qui ne fonctionnent pas – par exemple, le bus Transpole qui circule à vide jusqu’au Collège Saint Joseph – et d'autres qui pourraient se créer et/ou se développer – des bus couvrant les déplacements dans les différents zonings dont le nouveau zoning des Quatre-Rois. Il conviendrait d'analyser consciencieusement la demande et l'offre afin de répondre correctement aux besoins en la matière. **La desserte des quartiers de logements sociaux** représente aussi un enjeu pour garantir le droit à la mobilité de tous.

▪ Développement durable :

La mobilité représente aussi un défi de développement durable énorme en matière d'impact sur la santé et sur le climat, de coûts énergétiques, de dépendance au pétrole, de saturation des routes. Ce défi mérite un changement radical des moyens de transports utilisés mais aussi des comportements. Les projets de conscientisation des citoyens, menés par les pouvoirs publics, sont donc importants.

La commune de Comines doit adopter une **politique de mobilité plus cohérente**. En effet, trop de voitures circulent dans les centres-villes des entités du Bizet et de Comines. Il faut proposer des **alternatives pour désengorger les centres-villes** telles que la réduction des coûts des transports publics et la diversification de l'offre, la mise en place d'une politique de stationnement en centre-ville avec des places de parking payantes et/ou en zones bleues et la promotion et l'augmentation des parkings de délestage, la mise à disposition de vélos publics, ... De manière générale, il faut sensibiliser les citoyens pour « **mieux voyager** » au sein des entités de Comines.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un territoire où il fait bon vivre ensemble ?
Ma commune doit agir !

Aménager le territoire avec la participation de tous, principalement des plus fragiles, et dans un esprit de solidarité et de durabilité.



▪ Cohérence des projets :

L'aménagement du territoire doit se faire sur base de projets cohérents qui intègrent la gestion parcimonieuse du sol, la revalorisation des espaces publics, le droit pour tous à un égal accès au centre-ville et au cœur des villages, la mixité des fonctions et des populations, l'intégration paysagère.

Sur Comines, la plupart des espaces verts publics sont excentrés sur les rives de la Lys et du canal Ypres-Comines. Il serait intéressant de disposer également d'**espaces verts et plaines de jeux** à proximité du centre-ville où les familles pourraient se rendre sans nécessairement utiliser la voiture.

▪ Le développement économique :

Il doit privilégier la réhabilitation de sites désaffectés, la densification des zonings existants et réserver les zones de développement économique à des entreprises et/ou des services produisant de la valeur ajoutée et procurant des emplois. Aussi pour la sécurité de tous, une **rénovation des routes régionales et provinciales à proximité des zones de développement économique** devrait être opérée. La commune doit interpeller le pouvoir de tutelle sur cette question.

CITOYENNETÉ

Renforcer la démocratie participative ?
Ma commune doit agir !

La citoyenneté politique et active, ça commence localement. De nombreux mécanismes de participation sont prévus dans la Loi communale. Aux communes de les activer !



▪ Pour une participation citoyenne effective :

La participation citoyenne, ancrée dans le tissu associatif et soutenue par l'éducation permanente, joue un rôle de vigilance et de contrôle vis-à-vis des élus. Par l'interpellation politique et la mise en débat, elle permet d'éviter que les mandataires s'éloignent des préoccupations concrètes des citoyens et ne confondent l'intérêt général et leurs intérêts personnels et ceux de leur entourage. Des mécanismes de participation sont prévus dans la Loi communale. Aux communes de les activer afin de permettre une réelle participation de leurs citoyens.

C'est en ce sens que différentes commissions ou conseils consultatifs ont été mis en place à Comines (CCAT, Conseil des enfants, ...). Mais contrairement à d'autres communes de Wallonie, Comines n'a pas de **Conseil consultatif des jeunes**. Or, les organisations de jeunesse devraient pouvoir donner leur avis sur la politique communale menée dans cette matière. Par ailleurs, cette initiative permettrait aux associations de jeunesse de se rencontrer et de pouvoir coordonner leurs actions.

De manière générale, nous souhaitons que ces lieux de concertation soient mis en place dans la perspective de **donner une réelle possibilité de rendre avis, par et pour les citoyens, sur la politique communale** concernée. Ces organes de participation peuvent également être à l'initiative d'activités de sensibilisation. Or, en réalité, la plupart des activités qu'on se contente d'y organiser sont d'ordre récréatif détournant ces organes de leur finalité : la **démocratie participative**.

En outre, ***l'information*** est un préalable à toute dynamique de participation. En effet, permettre au citoyen d'être tenu au courant des débats et informé des décisions prises au niveau de sa commune est indispensable. Les ordres du jour et les comptes rendus des conseils communaux doivent être rendus publics et accessibles à tout citoyen. Les enquêtes publiques doivent être dûment informées. La revue communale est également un vecteur d'information intéressant de la vie d'une commune. Ainsi, les canaux d'informations communaux devraient pouvoir ***relayer, de manière impartiale et ouverte à toute revendication, les initiatives du secteur associatif*** qui participe à la dynamique communale ... Les associations doivent être informées de la procédure à suivre pour l'intégration de leurs activités dans l'agenda local, dans les publications et les affichages communaux.

Ces mécanismes d'information, de consultation et de participation sont des outils qui permettent d'éviter tout clientélisme politique par un véritable ***renforcement de la transparence*** de la vie et de la politique communale.

▪ ***Pour un pacte associatif :***

Un « pacte associatif » conclu entre l'Autorité communale et les associations présentes sur le territoire communal permet de reconnaître et de soutenir le travail de ces associations et de veiller à œuvrer en toute complémentarité.

La mise en place d'une maison des associations, d'une plateforme ou d'un conseil consultatif de la vie associative permettrait aux associations d'être informées et de donner leur avis sur les différents projets menés par la commune tel que le Carrefour des générations par exemple. Une telle initiative permettrait une ***coordination dynamique des associations*** et une valorisation du travail et de l'engagement bénévole de celles-ci. Cela pourrait également être l'occasion de définir le ***soutien financier et matériel*** que la commune pourrait octroyer aux différentes associations actives sur son territoire.

ENSEIGNEMENT

Une école gratuite et égalitaire ?
Ma commune doit agir !

Pour que les 500.000 élèves inscrits dans les quelques 1.280 écoles communales et provinciales puissent bénéficier d'un enseignement de qualité, quelle que soit leur origine socioculturelle !



Etant donné la situation géographique de Comines, il est important d'insister sur la solidarité entre les écoles pour permettre une meilleure prise en charge des élèves ainsi qu'une utilisation optimale des infrastructures scolaires et extrascolaires.

Malgré une offre d'enseignement communal répondant à la demande et la rénovation des infrastructures, nous pensons qu'il faudrait favoriser davantage ***l'enseignement en immersion*** en accentuant l'offre.

Par ailleurs, afin que la formation réponde à l'offre de travail sur le territoire de Comines, il faudrait établir des ***partenariats entre les écoles qualifiantes et les entreprises***. Ceci favoriserait la qualité de la formation ainsi que l'insertion professionnelle des élèves.

En outre, le réseau communal pourrait envisager ***une collaboration avec les producteurs locaux et les points de vente de produits équitables*** afin de proposer une alimentation saine et soutenir une économie locale et solidaire. Par ailleurs, pourquoi ne pas proposer dès la maternelle un ***apprentissage du travail de la terre*** qui participerait à la sensibilisation de nos plus jeunes citoyens à une alimentation saine et au respect de l'environnement.

Enfin, une sensibilisation des jeunes Cominois aux droits et devoirs des citoyens, à la participation citoyenne et à l'engagement volontaire devraient se faire à l'école. Certaines associations proposent des animations sur ces thématiques et pourraient participer, en partenariat avec la commune, à ***l'éveil citoyen des élèves***.

CULTURE

Culture par tous et pour tous ?
Ma commune doit agir !

Dans différents lieux comme les bibliothèques, les centres culturels, les écoles, les associations et en y impliquant et mettant en réseau des artistes professionnels ou amateurs, des volontaires, des groupes et des organisations socioculturelles.



▪ Vers une démocratie culturelle :

Une série de dispositions existe pour démocratiser l'accès à la culture sur la commune : Article 27, tarifs préférentiels pour les membres, les moins de 26 ans et les aînés. Néanmoins, nous constatons une augmentation régulière des prix des activités organisées par le centre culturel de Comines. Aussi, pour les personnes se situant juste au-dessus du seuil permettant l'accès aux tarifs préférentiels, l'accès à la culture est loin d'être à leur portée. Par ailleurs, les écoles devraient bénéficier de tarifs plus avantageux pour la participation aux activités culturelles et favoriser ainsi la pratique culturelle chez les jeunes. **La participation et l'ouverture aux cultures diverses et prioritairement aux publics les plus fragiles, les plus externes aux pratiques culturelles** doivent être une priorité.

▪ Vers une culture critique et participative :

L'offre culturelle est vaste et variée sur Comines. Néanmoins, il faut veiller à ce que l'éducation permanente, les démarches participatives et les actions critiques ne soient pas oubliées au profit d'activités seulement traditionnelles et prestigieuses.

Afin que la programmation culturelle réponde réellement à la demande du public, **la politique culturelle doit se réfléchir avec l'ensemble des acteurs locaux** : associations, enseignement, activités littéraires, scientifiques, artistiques, théâtrales, d'alphabétisation, etc. Elle doit viser la participation réelle et le débat entre le plus grand nombre de citoyen-ne-s **pour une culture pour tous et par tous.**

POLITIQUE SOCIALE

Lutter au quotidien contre la pauvreté ?
Ma commune doit agir !

Non seulement grâce aux missions obligatoires des CPAS, mais aussi en menant une politique proactive à travers toutes les compétences communales (logement, mobilité, énergie, etc.) !



▪ Cohésion, égalité et justice sociale :

Il n'a s'agit pas seulement de garantir contre les risques sociaux ou de « réparer » les dégâts des accidents de la vie, mais bien de poursuivre un objectif d'égalité dans tous les domaines de la vie quotidienne. Les politiques communales doivent être évaluées sous l'angle de la justice sociale visant à réduire les écarts sociaux pour les publics précarisés parmi lesquels on retrouve plus de femmes et de personnes âgées, de personnes malades et handicapées.

L'aide psychologique aux personnes socialement démunies n'est pas suffisamment développée à Comines. Un tel service spécialisé devrait être créé au sein du CPAS de Comines.

Par ailleurs, aucune initiative spécialisée et uniquement focalisée sur l'accueil des femmes mineures en difficultés enceintes ou accompagnées de jeunes enfants n'existe. La **création d'une maison maternelle** à Comines permettrait de prendre en charge ce public.

Le **plan de cohésion sociale** (PCS) pourrait être un outil intéressant pour la mise en œuvre d'une politique sociale cohérente. Malheureusement, dans sa configuration actuelle, les acteurs sociaux sont mis en concurrence et leur avis n'est pas pris en compte. Par exemple, une plateforme pour l'emploi a été créée en dehors du PCS car celui-ci n'a pu répondre à la demande d'une coordination des offres d'insertion socioprofessionnelle. Or, pour une politique sociale cohérente, **la commune gagnerait à écouter, à prendre en considération et à travailler en partenariat avec le secteur**

associatif. La création de synergies entre tous les acteurs locaux, publics et privés, permettrait d'œuvrer en toute complémentarité et de porter et soutenir des projets communs. Le PCS pourrait être un véritable outil de démocratie participative permettant aux associations de remettre un avis sur base de leur expertise et obligeant la commune à justifier ses choix en matière de politique sociale.

▪ **Simplification administrative :**

Il faut veiller à ce que les informations soient accessibles et cohérentes. Ainsi, concernant les pharmacies de garde, les informations doivent être plus précises. Parfois, la pharmacie de garde est celle d'Ypres. Or, il y a là-bas deux pharmacies qui prennent en charge les gardes... Il faut donc préciser laquelle est celle de garde. D'ailleurs, pourquoi ne pas plutôt **organiser une tournante des pharmacies de garde sur le seul territoire cominois**? Aller à Ypres représente un obstacle supplémentaire à la mobilité. Afin d'avoir une information correcte et centralisée, nous proposons de **créer une rubrique « santé » dans le bulletin communal** qui reprendrait les informations relatives à l'offre de santé dans la commune.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Moins de chômage ? Plus d'emplois de qualité ?
Ma commune doit agir !

En créant et soutenant l'emploi local de façon directe et indirecte. En ce sens, elle contribue à davantage d'intégration sociale et au bien-être de tous ses habitants.



▪ Favoriser la création d'emplois de qualité :

En tant qu'employeur (des services communaux, CPAS, police, ...), la commune peut contribuer à la création d'emplois de qualité mais aussi par son soutien aux associations et à l'économie locale en tant que cliente de fournisseurs locaux de biens ou de services, et enfin via ses investissements (voiries, espaces publics, patrimoine, revitalisation urbaine).

Pour un service public communal qui fonctionne bien, le recrutement du personnel communal doit se faire selon une procédure claire, transparente, professionnelle et éthique (application de la circulaire du 2 avril 2009) via la rédaction de profils de fonction pour les emplois, la mise en place d'une commission de sélection et le respect des prérogatives syndicales prévoyant notamment la présence d'un observateur syndical lors des examens d'embauche. Afin que l'emploi dans le secteur public soit source de richesse, une politique incitative doit être mise en place en vue de **former le personnel** pour lui permettre d'augmenter ses compétences et les valoriser (application de la circulaire du 2 avril 2009). Un plan de formation (utilisation du logiciel d'aide du Conseil régional de la formation (CRF)) et un cahier individuel de compétence (proposé par le CRF) devrait être adopté. Pour une **gestion dynamique des ressources humaines**, il faut tenir compte de la pyramide des âges et de la diversité en positionnant le personnel dans les bonnes filières (administrative, ouvrière, technique et spécifique) via l'adaptation du cadre et la création d'un organigramme dans le but de rendre un meilleur service au public. Un management participatif et professionnel contribuerait également à une gestion plus juste du

personnel. **L'emploi statutaire** doit être valorisé et redevenir la règle grâce à un **plan de nomination du personnel en 5 ans**. Pour y arriver, la loi du 24 octobre 2011 crée un fonds solidarisé des pensions des fonctionnaires des APL. Les administrations qui n'ont pas suffisamment d'agents nommés devront verser une cotisation supplémentaire de « responsabilisation ». D'autre part, une cotisation de régularisation devra être payée lors de la nomination statutaire tardive sauf si la nomination se fait dans les 5 premières années du recrutement. Une période transitoire, qui vient à échéance le 1^{er} janvier 2017, permet de ne pas devoir payer cette cotisation pour les nominations de contractuels qui ont plus de 5 ans d'ancienneté. Pour ces personnes, nous demandons un plan de nomination. Enfin, l'offre de services publics doit répondre aux besoins de la population en fonction de l'évolution de ceux-ci. Ainsi, la **garantie du maintien des services aux personnes, de la petite enfance à la fin de vie, assurés par du personnel de la fonction publique** est essentielle afin de garantir un contrôle démocratique permettant l'accès à tous et éviter la tendance à la privatisation.

- **Favoriser l'emploi local et promouvoir l'économie sociale :**

A l'avenir, les communes seront immédiatement concernées par les conséquences de la politique de dégressivité des allocations de chômage qui doit entrer en vigueur en novembre 2012. Celle-ci provoquera inmanquablement un afflux de travailleurs sans emploi vers le CPAS pour l'obtention d'aides complémentaires. De plus, dès janvier 2015, les jeunes en stage d'insertion verront leurs allocations créditées à trois ans. Après cette période, ils n'auront d'autres choix, faute d'emploi, que de se tourner également vers le CPAS. En l'absence de transfert financier vers les communes pour **gérer l'afflux de nouveaux bénéficiaires**, celles-ci devront réfléchir à la mise en place d'une politique sociale cohérente permettant d'y faire face. Il va sans dire que ceci représente un énorme défi pour la mise en place du budget communal.

Pour favoriser la création d'emploi au niveau local, la commune doit agir. C'est pourquoi, elle doit insister sur le **développement des agences locales pour l'emploi (ALE) pour développer des emplois de proximité**, notamment **pour les jeunes**, sans faire concurrence à ce qui existe déjà par ailleurs en termes d'initiatives d'économie sociale. Par ailleurs, ces ALE doivent insister pour que leurs prestataires tendent vers une offre de véritables contrats de travail. Enfin, étant donné que les

agents ALE seront amenés à contrôler la disponibilité des jeunes sans emploi, il est important de prévoir une formation pour ces agents ainsi que de connaître les outils dont ils disposeront pour aider leur public à trouver un emploi.

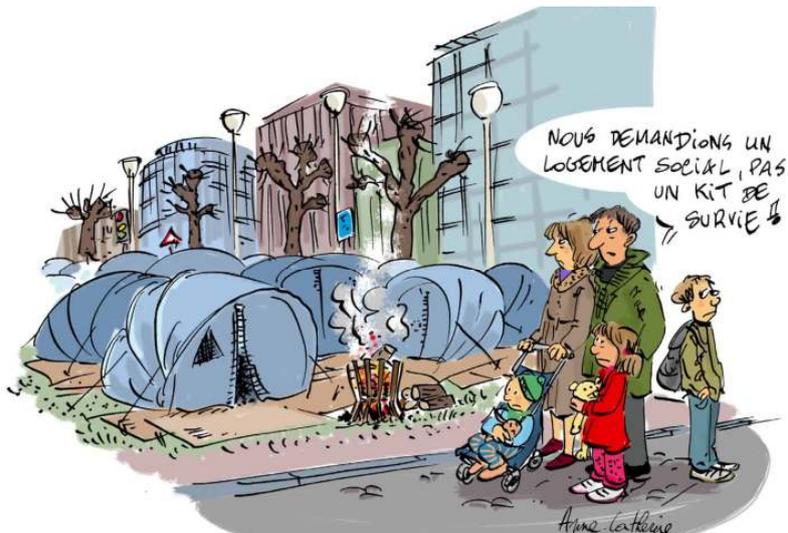
Par ailleurs, il est de plus en plus fréquent de constater que certains jeunes à la sortie de leur parcours scolaire ont de grosses lacunes en lecture, écriture ainsi que pour effectuer les opérations mathématiques de base. Pour pallier à ce problème et ainsi favoriser ***l'insertion socioprofessionnelle des jeunes***, outre les formations de remise à niveau, des ***cours d'alphabétisation*** devraient être mis en place en partenariat avec le milieu associatif.

Enfin, la commune doit ***promouvoir et soutenir le développement des PME***. Elle peut aussi interférer auprès de ces entreprises afin de les inciter à développer une politique d'intégration professionnelle. Les communes peuvent s'associer en Intercommunales spécialisées dans le développement économique qui peuvent ***promouvoir les PME, les entreprises d'économie sociale et les services de proximité***. De telles mesures permettraient sans aucun doute de dynamiser le tissu socioéconomique local.

LOGEMENT

Un logement décent pour tous ?
Ma commune doit agir !

Se loger est un droit fondamental, inscrit dans la Constitution. De plus en plus de personnes ont des difficultés à exercer ce droit : les logements sont rares, chers et vétustes !



▪ Une offre minimale de logements sociaux :

La Région wallonne a décidé que, d'ici 2020, chaque commune devrait atteindre un quota de 10% de logements publics de type social. La Ville de Comines est plutôt exemplaire en la matière puisqu'elle dispose de 756 logements sociaux, soit environ 11 % du parc immobilier public. Par ailleurs, ces logements sont de qualité, novateurs (logements passifs) et de nouveaux projets de construction, de logements d'urgence notamment, sont sur les rails. Nous insistons pour que ces nouveaux projets de construction de logements publics soient soumis à des **critères énergétiques stricts** pour éviter qu'ils ne deviennent des gouffres financiers pour les familles. D'autre part, nous déplorons la construction de quartiers entiers de logements publics ainsi que la dispersion de l'habitat. Les nouveaux projets d'implantation de tels logements doivent mettre l'accent sur **la proximité des noyaux d'habitats** et la dimension de **mixité sociale**. Ces questions devraient être mises à l'ordre du jour de la CCATM. Enfin, **la politique d'attribution des logements sociaux** doit être **transparente** et tout doit être mis en œuvre pour **réduire le plus possible les délais d'attente**.

▪ Réhabilitation de logements vides :

S'il devient de plus en plus difficile et onéreux de se loger, nombre de logements restent inoccupés, notamment au-dessus des commerces. Il y en aurait 30 000 en Wallonie.

La **création d'une Maison du Logement** permettrait d'informer les propriétaires et les locataires sur leurs droits et devoirs. En outre, l'augmentation du nombre de logements publics de qualité dans les noyaux d'habitats urbains favoriserait la rénovation du parc de logements privés où l'on trouve beaucoup de **logements vétustes**. La commune doit prendre des **mesures pour inciter les propriétaires à les réhabiliter** : en déclarant les logements insalubres et en prévoyant des logements d'urgence et de transit pour accueillir les familles concernées par un relogement ; en appliquant une taxe progressive sur les logements inoccupés ; en rachetant des terrains ou des logements inoccupés. Ces mesures doivent s'accompagner d'un suivi et d'un contrôle des faits.

Par ailleurs, en raison de sa proximité avec la France et de l'attractivité de l'immobilier belge pour nos amis français, les prix des loyers au sein du territoire de Comines connaissent des augmentations régulières causant de nombreux problèmes en termes d'accessibilité aux logements. Un **encadrement des loyers** doit être mis en place sur base d'un partenariat tripartite public (autorités communales) – privé (propriétaires et locataires) – société civile (syndicats, mutuelles, associations).

- La **création d'une agence immobilières sociale (AIS)** qui mettrait en location des biens privés à des loyers modérés. Les propriétaires qui leur confient leurs biens ont la garantie de toucher leur loyer et de retrouver un logement en bon état. La commune de Comines devrait être partenaire d'une Agence Immobilière Sociale.

- **Avoir un logement de qualité**, c'est pouvoir vivre dans un cadre agréable et avoir accès à des services collectifs et de proximité (crèches, écoles, lieux et initiatives culturelles et sportifs, ...).

ÉNERGIE

Pour que chacun puisse avoir accès à l'énergie !
Ma commune doit agir !

L'énergie, c'est essentiel pour mener une vie digne. La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité et l'augmentation des prix ont rendu l'accès trop difficile pour de très nombreux ménages.



- **Egalité d'accès à l'énergie :**

En raison de la flambée des prix de l'énergie, Orès place de plus en plus de compteur à budget dans la commune de Comines-Warneton. **Renforcer le droit d'accès à l'énergie** pour tous et prioritairement aux ménages à faibles revenus et en difficulté de paiement passe aussi par d'autres moyens : contrôler les prix notamment par le soutien à des achats groupés, la sensibilisation, le soutien aux ménages, la promotion du secteur coopératif, ... afin que les charges énergétiques n'excèdent jamais les prix des loyers.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Soutenir la solidarité internationale ?
Ma commune doit agir !

Pour une politique de coopération cohérente et bien pensée qui prend en compte l'avis de professionnels du développement, le savoir-faire de nos communes doit bénéficier aux autorités politiques du Sud.



L'engagement de la Ville de Comines-Warneton dans la Solidarité internationale fait sens car le pouvoir communal possède tous les atouts pour être un acteur de proximité efficace en matière de coopération au développement.

En effet, la commune, niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, est un lieu idéal pour **sensibiliser, éduquer et mobiliser les citoyens sur les disparités socioéconomiques qui existent entre le Nord et le Sud**. En ce sens, l'initiative de la semaine de Solidarité internationale est positive mais se doit de **rassembler l'ensemble des acteurs locaux de solidarité internationale** autour d'un thème et d'un lieu central.

La commune doit s'engager à faire connaître les associations de Solidarité internationale ainsi que celles qui viennent en aide aux migrants pour faire des citoyens critiques, actifs et solidaires.

D'autres voies d'action, différents choix d'affectation du budget disponible, différentes options concourent, à leur manière, à un monde plus solidaire.

▪ Partenariat :

La commune doit se doter d'un **plan de politique internationale à long terme qui s'appuie sur l'expertise des ONG** pour développer des partenariats (cf. Burkina Faso et Rwanda) solides et durables dans une **perspective de solidarité internationale et non pas paternaliste**. Ce plan doit être débattu et ratifié par le Conseil communal, être mis en œuvre par le Collège et être diffusé auprès des habitants.

▪ Dialogue inter-culturel :

Aujourd'hui, de nombreuses communes belges sont devenues, de fait, des territoires internationaux, habitées par une multiculturalité dont l'harmonie reste chaque jour à construire. Pour faire de nos communes de véritables territoires interculturels où chacun se sente reconnu et respecté, la politique locale de Solidarité Internationale est une voie.

En démontrant les causes profondes de la migration (violations des droits de l'Homme, salaires extrêmement bas, ...) et en accueillant les migrants avec le respect qui s'impose, la commune peut améliorer le vivre-ensemble et la compréhension mutuelle entre des cultures différentes.

Il faut réfléchir à **un plan de répartition concerté** dans le cadre duquel Comines et les autres communes de Wallonie Picarde assumeront leur part. Notre région ne peut se tenir à l'écart des drames provoqués par la « crise de l'accueil ». Elle doit faire preuve de solidarité et assumer ses responsabilités.

En Wallonie Picarde, région qui ne compte aucun centre d'accueil, la plupart des communes organisent via les CPAS des structures d'accueil pour demandeurs d'asile financées intégralement par le pouvoir fédéral : les « Initiatives Locales d'Accueil » (ILA). Ainsi, à Comines, 8 places ont été créées. Cet effort doit être maintenu voire poursuivi **vers une augmentation des places d'accueil via l'ILA de Comines**.

Par ailleurs, l'intégration des personnes étrangères dans notre région est variable et ne repose pas sur une réflexion concertée puisqu'il n'existe pas de lieu de coordination/d'échanges sur ce thème tel qu'un **centre régional d'intégration**. La commune de Comines devrait apporter son soutien pour la création d'un tel centre en Wallonie Picarde. Il permettrait de faciliter le dialogue interculturel et l'intégration de tous dans la vie de la cité, de prévenir les dérives de l'extrême droite, d'accompagner les primo-arrivants dans leur démarche d'insertion, de permettre l'exercice de leurs droits et devoirs les plus élémentaires, de faciliter la réorientation vers les services existants (complémentarité), d'activer un travail de réseau entre le monde associatif et les services publics, de participer à la mise en œuvre d'un *parcours d'intégration*.